

UNSA-SDIS33

SYNDICAT PATS & SPP



CONTACT

TÉLÉPHONE
NOAILLE J.

06 43 78 24 31

E-MAIL



unsasdis33@gmail.com

ADRESSE

18 allée des vignes
33360

Carignan de Bordeaux



NOUS SUIVRE

SITE WEB



www.unsa-sdis33.fr

FACEBOOK



facebook.com/unsasdis33

TWITTER



twitter.com/unsasdis33

DESTINATAIRE : Monsieur le Directeur Départemental du SDIS de la Gironde**OBJET :** Règles de gestion de la mobilité

Monsieur le Directeur,

Le groupe de travail sur les lignes directrices de gestion arrive bientôt au terme de son exercice et malheureusement un point essentiel n'a toujours pas été validé par les représentants de la Direction.

En effet, s'agissant des règles de gestion de la mobilité des « emplois types » (sapeurs-pompiers de catégorie C), le groupe de travail semble avoir validé la notion de grille de critères et l'abandon de la différenciation des avis "favorables" et "très favorables". En revanche, rien n'a été acté sur la place des organisations syndicales dans la mise en œuvre de la mobilité.

Si la loi de transformation de la fonction publique ne sollicite plus l'avis de la CAP sur ce sujet, il nous semble indispensable, au nom du dialogue social, de convenir que les organisations syndicales soient destinataires des tableaux de synthèse de la mobilité. Cela nous permettrait d'expliquer aux agents les raisons pour lesquelles leur candidature n'a pas été retenue. Nous souhaiterions également que les organisations syndicales soient informées des choix du GRH sur les mutations, en même temps que les chefs de groupement.

Nous voudrions vous mettre en garde sur les effets de bord créés par la mise à l'écart des partenaires sociaux notamment sur ce volet si sensible de la mobilité.

En effet, l'affaiblissement de notre implication sur ce sujet, pourrait encourager certains agents à délaissier les organisations syndicales au profit de collectifs de sapeurs-pompiers, dont l'émergence massive au sein de l'établissement est latente.

Vous avez à plusieurs reprises prouvé l'intérêt que vous portez aux bonnes relations entre la Direction et les organisations syndicales. Nous espérons que vous saurez être sensible à nos remarques et que vous ferez le nécessaire afin de pérenniser l'esprit de collaboration auquel l'UNSA-SDIS33 est attaché.

Tout en vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous aurez à l'égard de notre requête, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de recevoir nos salutations respectueuses.

Sébastien LABARBE
Représentant de l'équipe CAP SPP
catégorie C
UNSA-SDIS33